

Le Genevois français en route vers un Pôle métropolitain

Luft Bild Schweiz

SOMMAIRE

Comprendre le Genevois français

Portrait de territoire, les dates clés...



Page 2 et 3

À quoi ça sert ?

Les domaines d'intervention du futur pôle métropolitain et un regard sur les pôles métropolitains en France.



Page 4

Dynamique du Grand Genève

Le Grand Genève et le Genevois français : des territoires dynamiques qui se structurent pour bien vivre ensemble.



Page 5

arcdugenevois.fr/pole-metropolitain

LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean Denais



Le Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise compte désormais près d'un million d'habitants. Il constitue la seconde agglomération de Rhône-Alpes, derrière Lyon, et la seconde agglomération de Suisse, derrière Zurich. Avec 550 000 passages de douanes chaque jour aux frontières du Canton de Genève, 1 actif sur 3 du Canton habitant en France, une croissance démographique et urbaine soutenue (+ 10 000 habitants par an dans le Genevois français depuis 10 ans), on le voit bien, le Grand Genève n'est pas une construction politique hors sol, mais une réalité quotidienne. L'ARC syndicat mixte représente les intercommunalités et communes du Genevois français qui constituent la partie française du Grand Genève.

Dans une Europe en crise, notre territoire a pu conserver jusqu'à ce jour une dynamique exceptionnelle. C'est le cas des grandes métropoles internationales, créatrices d'emplois, de valeur ajoutée, de recherche et d'innovation. Aujourd'hui, il convient d'affirmer cette réalité pour mettre en place les cadres d'actions adaptés capables de conserver notre qualité de vie, notre attractivité, répondre aux besoins de nos concitoyens. Et les besoins sont nombreux en matière de mobilité, d'équipements et de services. Les enjeux du changement climatique appellent à engager résolument notre territoire dans la transition énergétique, à préserver nos espaces naturels et agricoles, à garantir la qualité de notre cadre de vie.

La création d'emplois, l'accès au logement, la cohésion sociale constituent naturellement des priorités. Tous ces défis impliquent des actions à l'échelle du Grand Genève. Mais nous le savons, nous devons agir sous forte contrainte budgétaire. Nous devons donc faire des choix et les élus de l'ARC ont choisi de renforcer notre capacité d'action sur 3 domaines prioritaires : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Le Pôle métropolitain permettra ainsi de mener des politiques et de conduire des partenariats solides et pérennes avec l'Etat, la future Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il permettra aussi de renforcer notre capacité de négociation et de partenariat avec le Canton de Genève, le Canton de Vaud et le District de Nyon.

C'est donc bien un double mouvement que nous avons décidé d'engager : un renforcement de l'ARC avec sa transformation en Pôle métropolitain ; un renforcement du Grand Genève avec la création d'un Groupement Eurorégional de Coopération (GEC). Cette stratégie, le gouvernement français l'a parfaitement comprise puisqu'il l'a soutenue et rendue possible à travers la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août dernier. Créer le Pôle métropolitain, c'est nous donner la capacité de jouer des opérations gagnant-gagnant en conjuguant les forces de Rhône-Alpes-Auvergne et de la Suisse romande. Tout comme le Genevois français est lié à la dynamique de Genève, la Genève internationale a besoin du Genevois français pour conserver son rang dans une économie ouverte, marquée par une forte concurrence des villes.

L'ARC, SYNDICAT MIXTE, EST NÉ D'UN TRIPLE CONSTAT :

l'agglomération transfrontalière du Grand Genève est une réalité quotidienne et appelle le développement de services et d'équipements ; le rôle des collectivités du Genevois français doit être renforcé face à Genève ; des partenariats solides et pérennes doivent être conclus avec les autorités suisses et françaises. Aujourd'hui, devant l'évolution rapide de la région, l'ARC ambitionne de se transformer en pôle métropolitain afin de répondre au mieux aux besoins des populations et d'affirmer son positionnement, à la fois au sein de la future grande région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le Grand Genève – agglomération franco-valdo-genevoise.

QU'EST-CE QUE LE GENEVOIS FRANÇAIS ?

C'est la partie française du Grand Genève. Il regroupe le Pays de Gex, le Pays Bellegardien, le Genevois haut-savoyard, une partie du Faucigny, une partie du Chablais.

L'ARC compte 10 membres, parmi lesquels 8 communautés de communes, une communauté d'agglomération et une commune, soit un total de 120 communes, et 388 402 habitants.

Aujourd'hui, l'ARC représente l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes.

DATES CLÉS

→ 2004

Création de l'Association régionale de coopération du Genevois français (ARC). L'ARC se fixe pour mission de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

→ 2005

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est lancé. La République française le retient au titre de sa politique de soutien au « rayonnement européen des métropoles françaises » (15 lauréats en France).

→ 2006

L'ARC devient membre du Comité régional franco-genevois (CRFG).

→ 2007

Signature de la Charte d'engagements politiques du Projet d'agglomération.

→ 2009

Signature du protocole d'actions labellisé « Grand projet de la région Rhône-Alpes ».

→ 2010

L'ARC évolue et devient un Syndicat mixte. Les élus de l'ARC se réunissent pour la première fois pour installer le Comité syndical et élire le Président, les Vice-présidents et les membres du bureau.

→ 2012

Signature de la Charte d'engagements politiques du Projet d'agglomération 2^e génération.

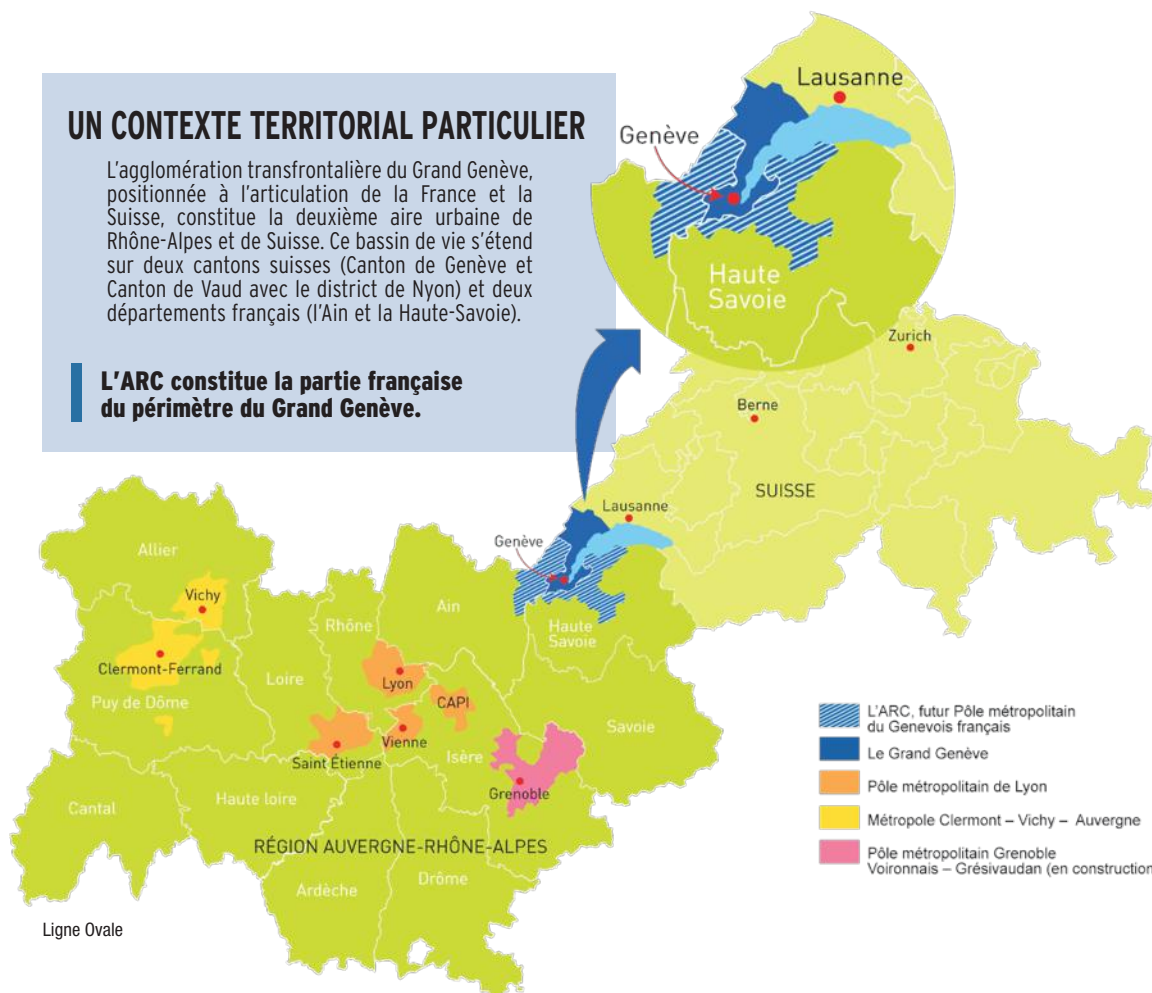
→ 2015

Début des démarches pour la mise en place d'un pôle métropolitain.

UN CONTEXTE TERRITORIAL PARTICULIER

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève, positionnée à l'articulation de la France et la Suisse, constitue la deuxième aire urbaine de Rhône-Alpes et de Suisse. Ce bassin de vie s'étend sur deux cantons suisses (Canton de Genève et Canton de Vaud avec le district de Nyon) et deux départements français (l'Ain et la Haute-Savoie).

L'ARC constitue la partie française du périmètre du Grand Genève.



Ligne Ovale

ÊTRE UN PÔLE MÉTROPOLITAIN MAJEUR DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les défis majeurs du territoire concernent la mobilité, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation de l'environnement et du cadre de vie, l'emploi avec le renforcement de notre attractivité et de notre compétitivité économique. La future Région Auvergne-Rhône-Alpes comptera autant d'habitants que la Suisse. Elle comprend aujourd'hui quatre aires métropolitaines majeures : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et le Genevois français.

L'enjeu du changement de statut de l'ARC en Pôle métropolitain est donc d'affirmer le positionnement du Genevois français dans la future grande Région et au sein du Grand Genève.

LES PROJETS DE POLES METROPOLITAINS

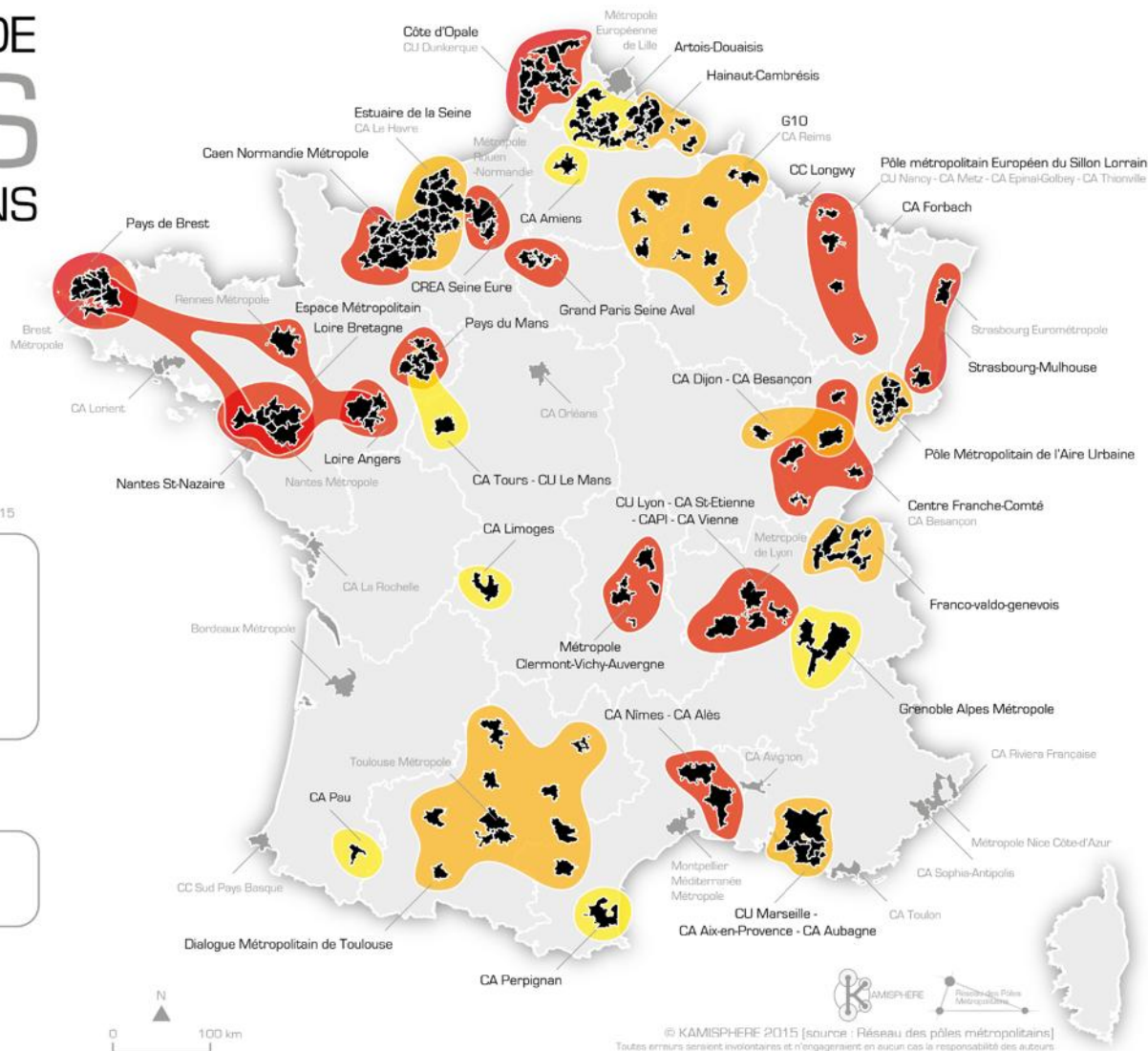
ETAT D'AVANCEMENT DES POLES

en l'état actuel des remontées faites au réseau au 1er juillet 2015

- Pôles créés
- Statuts déposés
- Structuration en cours
- Réflexion en cours

STATUT DES EPCI

- Inclus dans un projet
- Sans projet connu



Trois domaines d'intervention prioritaires :

Les membres du futur pôle métropolitain s'engagent sur trois domaines d'intervention prioritaires, afin de mener des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français :

1) LA MOBILITÉ :

A travers la recherche de cofinancements aux infrastructures de transport, l'élaboration d'un schéma de transport propre au Genevois français, le développement de l'offre de transports en commun et un soutien aux nouveaux usages (autopartage, services P+R, covoiturage, etc.). Il s'agit notamment d'accompagner et préparer la mise en service du Léman Express (le RER du Grand Genève), prévue en 2019.



Annemasse Agglo

Bus à haut niveau de service (BHNS).

2) L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

A travers la préservation des ressources, des espaces agricoles et naturels. En veillant au bon équilibre de l'habitat. En ouvrant la réflexion à l'aménagement commercial et à la mise en réseau des territoires sur les enjeux de la transition énergétique. En favorisant également l'accès à un logement abordable et la maîtrise du foncier. Il s'agit de partager une vision et un projet d'aménagement durable conjoint à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève afin de préserver la qualité de notre cadre de vie.



Pays de Gex.

3) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

En favorisant la création d'emplois dans le Genevois français à travers le développement économique, l'innovation, l'enseignement supérieur et la relation à la Genève internationale. Il s'agit de renforcer l'attractivité et la compétitivité économique de notre territoire en tirant parti des atouts de la Région Rhône-Alpes-Auvergne et de la Suisse Romande.



Archamps Technopole.

INTERVIEW

Jean Deysson

Responsable du réseau des pôles métropolitains



Qu'est-ce qu'un pôle métropolitain ?

Le pôle métropolitain est un nouvel outil de coopération interterritoriale, créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (loi RCT). Il a pour mission de « promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale » en permettant aux territoires de conduire des actions communes aux échelles adéquates.

Syndicat mixte d'un genre nouveau, il est composé d'établissements publics de coopération intercommunale, dont l'un d'entre eux doit réunir plus de 100.000 habitants. Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, il peut également s'ouvrir aux régions et départements si les agglomérations membres en expriment le souhait.

Sans obligation de continuité territoriale, il peut se voir transférer des compétences d'intérêt métropolitain, ou déléguer des actions ponctuelles. On compte aujourd'hui 15 pôles métropolitains créés, rassemblant près de 10 millions d'habitants, et travaillant sur des problématiques aussi diverses que les mobilités, les infrastructures de transport, la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la coordination de l'offre culturelle...

Quelle est la valeur ajoutée de ce statut ?

La coopération interterritoriale n'est pas un phénomène nouveau. Dès le début des années 1990, de premiers réseaux de villes voyaient le jour. En 2004, l'ex-DATAR lançait un « appel à coopération métropolitaine » afin d'identifier les espaces de coopération en structuration. Un grand nombre de pôles métropolitains sont ainsi le prolongement de ces communautés de destin métropolitaines, qui prenaient acte d'une double nécessité : s'affranchir de leurs limites institutionnelles pour traiter ensemble des enjeux dépassant leurs frontières (ignorés des habitants et les acteurs socio-économiques dans leurs pratiques quotidiennes), donner corps à des systèmes métropolitains aptes à peser sur la scène européenne et internationale.

La création des pôles métropolitains avait pour objectif d'outiller davantage ces espaces de coopération, dont les capacités d'action concrète restaient limitées. C'est pourquoi les élus, qui, rappelons-le, ont conçu cet outil, se sont mobilisés pour obtenir sa création par la loi du 16 décembre 2010.

Première innovation majeure, ce nouveau syndicat mixte n'est soumis à aucune exigence de continuité territoriale. Les territoires sont donc libres de définir leurs propres échelles de coopération, suivant leurs propres enjeux et leurs propres spécificités. On recense donc à la fois des pôles métropolitains en réseau, réunissant des agglomérations plus ou moins éloignées sur des problématiques métropolitaines partagées, et des pôles métropolitains de proximité, construits à l'échelle de bassins de vie qu'ils contribuent à structurer de nouvelles échelles métropolitaines.

Un deuxième axe fort d'innovation tient à la grande souplesse de l'outil, et à la multitude d'usage qui peut en être faite, de la prospective partagée à l'action opérationnelle. Chaque pôle métropolitain est ainsi un prototype caractérisé par des spécificités propres. Comme tout syndicat mixte, les pôles peuvent en effet faire l'objet de transferts de compétences d'intérêt métropolitain. Mais la loi MAPTAM, à la demande des pôles métropolitains eux-mêmes, rend désormais possible la délégation d'actions. En d'autres termes, il est aujourd'hui possible de confier au pôle métropolitain, pour un temps donné et de manière réversible, une action spécifique d'intérêt métropolitain. Cette capacité d'adaptation est l'une des plus-values fondamentales des pôles métropolitains.

Quelles sont les spécificités d'un pôle métropolitain dans le cadre d'un projet transfrontalier et ses éventuels atouts ?

On recense plusieurs pôles métropolitains en situation frontalière, dont, bien sûr, le pôle métropolitain du Genevois français, au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en cours de structuration. Il est d'ailleurs important de rappeler qu'à l'initiative de ce territoire, une dérogation démographique avait pu être obtenue pour faciliter la constitution de pôles métropolitains en situation frontalière.

Les enjeux auxquels sont confrontés les espaces métropolitains transfrontaliers sont les mêmes que ceux des autres territoires, à la différence près qu'ils sont confrontés à la nécessité d'organiser un bassin de vie et un système métropolitain régi par deux systèmes législatifs différents.

Face à cet enjeu, le pôle métropolitain représente l'opportunité de faciliter le dialogue transfrontalier en offrant une réponse intégrée aux acteurs limitrophes. Dans le cas du système métropolitain franco-valdo-genevois, la communauté de destin métropolitaine dépasse les frontières nationales. Le territoire français est un moteur métropolitain qui permet à Genève de peser sur la scène mondiale. Le pôle métropolitain lui permettra de s'organiser de manière plus intégrée, afin de peser davantage dans les discussions avec une métropole de rang mondial.

Rappelons à ce titre que la loi autorise un pôle métropolitain à adhérer aux divers outils de coopération transfrontalière : Groupement Eurorégional de Coopération (GEC), Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ou Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Comme le soulignait Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains, lors de la 5ème journée nationale du réseau des pôles métropolitains qui s'est tenue à Lyon le 6 juillet 2015, l'intégration de compétences est ainsi en débat dans le cadre de l'ARC Syndicat mixte afin de « peser face au canton de Genève qui constitue une unité administrative très structurée ».

Une évolution démographique, un rôle clé dans la dynamique du Grand Genève

Grand Genève
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

GLCT

Groupeement local de coopération transfrontalière (organe qui assure la gouvernance du Grand Genève). Le GLCT deviendra un Groupeement européen de coopération (GEC) en 2016.



8 membres + 2 membres associés

Représentants	Nombre de voix
République et canton de Genève	7
Ville de Genève	1
Canton de Vaud	1
Conseil régional du District de Nyon	3
Région Rhône-Alpes	3
Conseil départemental de l'Ain	2
Conseil départemental de la Haute-Savoie	2
ARC Syndicat mixte	5
République française	Membre associé
Confédération suisse	Membre associé



953 000 habitants en 2014.

+2% de croissance

démographique par an depuis 10 ans : un rythme de croissance annuelle moyen deux fois supérieur à la Métropole de Lyon ou de Zurich et parmi les plus dynamiques d'Europe.



550 000 passages

de douanes quotidiens aux frontières du Canton de Genève, dont **16%** effectués en transports publics. **+20% de croissance des déplacements** au sein du Grand Genève entre 2002 et 2011.

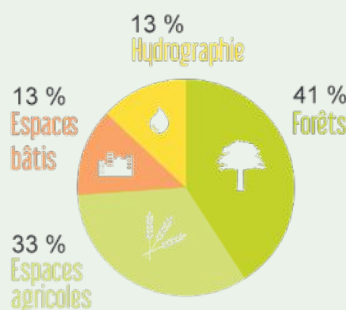
2 Situé sur **pays cantons départements**



La République française et la Confédération suisse.



212 communes



451 177 emplois en 2014.
+ 187 943 depuis 1999.

Grand Genève
2 000 km²

ARO
Syndicat mixte



10 membres dont :

9 EPCI

Établissements publics de coopération intercommunale.

1 commune

Thonon-les-Bains.

Membres de l'ARC	Nombre de communes
Annemasse Agglo	12
CC Arve et Salève	8
CC du Bas-Chalais	17
CC des Collines du Léman	7
CC de Faucigny-Glières	7
CC du Genevois	17
CC du Pays Bellegardien	15
CC du Pays de Gex	27
CC du Pays Rochois	9
Thonon-les-Bains	1



120 communes



388 402 habitants en 2014.
+ 10 000 habitants/an depuis 10 ans.



113 963 emplois en 2014.
+ 28 483 depuis 1999.

Taux de création d'emplois deux fois supérieur à la moyenne de la Région Rhône-Alpes.



1 actif sur 3 du canton de Genève réside en France.



369 400 passages

de douanes quotidiens entre la France et la Suisse.



7% des déplacements transfrontaliers quotidiens sont effectués en transports publics.

DONT
Genevois français
1 392 km²



INTERVIEW

Gabriel Doublet

**Vice-président
de l'ARC
en charge de la
communication et
de la participation**



**Pourquoi le passage de l'ARC
en pôle métropolitain est im-
portant ?**

C'est d'abord l'occasion de renforcer l'image et l'identité métropolitaine du Genevois français. Nous vivons dans une agglomération transfrontalière dans laquelle le Genevois français, le Canton de Genève et le District de Nyon forment un même bassin de vie : le Grand Genève.

La géographie, l'histoire, les pratiques quotidiennes des habitants et des entreprises témoignent d'une même réalité. Aujourd'hui Annemasse, Ferney-Voltaire, St Julien-en-Genevois, Veigy-Foncenex sont agglomérés à Genève. En fait, tout le Genevois français est directement lié à la dynamique et à l'attractivité de Genève. La continuité urbaine et le développement des communications font du Genevois français une partie intégrante de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Ces facteurs urbains sont renforcés par une mobilité accrue de part et d'autre de la frontière. Entre 500 000 et 600 000 passages de douane sont observés chaque jour pour travailler, se former se divertir. Chaque jour, nous mesurons que nos salles de spectacle, nos équipements sportifs et culturels sont largement utilisés par nos voisins suisses. Le pôle métropolitain, c'est l'occasion de tenir pleinement compte de cette réalité et de proposer un nouveau cadre d'actions.

Le pôle métropolitain permettra de renforcer nos partenariats avec l'Etat, la future Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de Haute-Savoie, et la Suisse sur les questions lourdes : mobilité, aménagement du territoire et transition énergétique, développement économique. Chacun sait que ces questions doivent trouver des réponses à l'échelle transfrontalière et supposent une action collective. Regardez la qualité de l'air par exemple, elle ne connaît pas de frontières, nous avons d'ailleurs commencé à œuvrer pour rapprocher nos outils de mesure, la prochaine étape consistera à adopter des mesures conjointes pour contrer les effets de la pollution atmosphérique.

Référencer notre territoire dans les politiques publiques comme une région métropolitaine est impératif pour mobiliser les financements nécessaires à nos politiques publiques : les réseaux de transport et les grands équipements du territoire seront de fait renforcés. C'est aussi le moyen de conserver un centre de décision de proximité sur les grands enjeux frontaliers au sein de la future région Auvergne-Rhône-Alpes.

Voilà pourquoi la constitution d'un pôle métropolitain est essentielle à notre agglomération franco-valdo-genevoise. Le pôle métropolitain offrira au Genevois français de nouvelles capacités d'actions pour répondre aux besoins du territoire.

Quelles sont les perspectives ?

Jean Denais, Président de l'ARC, a demandé officiellement à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de lancer la procédure visant la création d'un pôle métropolitain sur le Genevois français.

A l'occasion de plusieurs réunions, des échanges sont intervenus pour tenter d'identifier les problèmes juridiques et les questions de procédure. C'est donc en 2017 que ce pôle métropolitain pourra voir le jour. Face aux enjeux de notre territoire, il est de l'intérêt de chacun, membres de l'ARC, Etat, Région et Départements, que nous soyons organisés et en capacité d'agir.

Concrètement, quels seront les changements et même les bénéfices pour la population du Genevois français ?

La reconnaissance du fait métropolitain du Genevois français pourra permettre, par des investissements dans le domaine des transports, de la formation, du développement économique ou de la recherche, d'asseoir un développement plus significatif de notre territoire. Concrètement ce sont des transports publics efficaces et des alternatives au tout voiture, des offres de formation pour nos enfants, plus d'emplois qualifiés sur le Genevois français. Ce sera aussi l'occasion de développer les partenariats avec la Suisse, notamment dans le domaine économique.

A l'heure où les villes, sur tous les continents de la planète, connaissent un développement significatif, à l'heure où la puissance publique accompagne ces phénomènes urbains par des mesures législatives nouvelles, il faut que notre région s'inscrive dans ces politiques qui feront l'avenir de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

INTERVIEW

François Longchamp

**Président
du Conseil
d'État
du canton
de Genève**



Comment percevez-vous l'évolution de l'ARC du Genevois français vers un pôle métropolitain ?

Très favorablement. Le développement de notre région bénéficie désormais de structures institutionnelles conjointes fortes, d'un côté de la frontière comme de l'autre. Auparavant, nous devions composer avec des communes parfois très isolées au sein de la région. En devenant un pôle métropolitain, l'ARC a atteint sa vitesse de croisière. Pour nous, acteurs du Grand Genève, c'est un véritable atout qui nous permettra d'apporter à la population des réponses concrètes sur les grands enjeux du moment, comme les questions d'aménagement, d'environnement ou de transport.

Quels seront les avantages de ce nouveau statut de pôle métropolitain pour le Grand Genève ?

Celui, justement, d'avoir un partenaire institutionnel à la hauteur des défis à relever. Je rappelle que nous faisons partie de l'un des 3 pôles de développement et de croissance de toute la région Rhône-Alpes ! Cette région possède d'énormes atouts par rapport à la plupart des autres agglomérations, qu'elles soient suisses, européennes ou françaises. Les autorités se sont retrouvées en décalage face à la rapidité de cette croissance depuis les années 2000. Les décisions ont pris du retard, les infrastructures n'ont pas toujours suivi. Pour Genève, l'ARC est donc un partenaire fort et un pilier stable sur lequel nous pouvons nous appuyer.

Les objectifs sont-ils les mêmes des deux côtés de la frontière ?

Nous avons redéfini un certain nombre d'objectifs pour faire en sorte qu'ils soient communs. Parmi ces objectifs, les questions de transport, d'aménagement et d'environnement sont ceux pour lesquels nous sommes attendus en priorité. C'est là où nos populations attendent les résultats concrets les plus rapides.

Quelles sont les actions prioritaires concrètes qui seront mises en place entre le canton de Genève et le Genevois français ?

Elles sont centrées sur le projet d'agglomération N°3. Ce projet d'agglomération, c'est la possibilité pour la région, pour toute l'agglomération qu'elle soit française ou suisse, de bénéficier de crédits fédéraux suisses d'importance. Des crédits exclusivement dévolus à la partie française, pour des réalisations sur le sol français, mais qui profiteront à l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit d'un enjeu important pour nous tous, Français, Suisses, Vaudois, Genevois. La refonte institutionnelle qui s'est opérée du côté français est un signal clair pour les autorités fédérales suisses quant au sérieux et la qualité de nos projets d'agglomération. Notons que ces qualités avaient déjà été reconnues lors des réflexions lancées pour le projet d'agglomération 1 et 2. Elles avaient d'ailleurs été parmi les mieux notées, sur 45 autres agglomérations suisses qui concouraient pour les crédits fédéraux.

Est-il plus compliqué d'envisager la création d'un pôle métropolitain sur un territoire transfrontalier ou cela peut-il être un avantage ?

Tout le monde vous dira que c'est compliqué. Et ça l'est. Mais cette complexité est un avantage. Parce que cela nous oblige à aller beaucoup plus au fond des choses, surtout lorsque cela implique deux pays aussi différents que la France et la Suisse. Pourquoi sont-ils différents ? Parce que l'un est très centralisé, l'autre fédéraliste. Les compétences sont principalement nationales pour l'un et cantonales pour l'autre. Et pour nous c'est évidemment un facteur important. Comme dit la formule, « les frontières sont les cicatrices de l'histoire ». Ce sont des lieux où la concurrence est probablement plus exacerbée et plus complexe qu'ailleurs, avec des conditions cadres et des contextes législatifs parfois très différents. Mais au-delà de ces différences, quelque chose de primordial nous unit. Ce qui est très frappant dans cette région, qu'il s'agisse de la partie genevoise ou de la partie française, c'est son dynamisme. Genève a été le moteur de croissance de la Suisse entre 2009 et 2012. Du côté français, l'expansion est similaire. Arrêtons de dire que la France voisine tire uniquement sa croissance de la proximité avec la Suisse. Au contraire ! Si des entreprises s'installent sur un site tel que la vallée de l'Arve, c'est parce qu'elle est particulièrement dynamique. Notre région s'est complètement transformée depuis la crise automobile de 2005. Je rappelle que la proximité de la Suisse, gourmande en main d'œuvre qualifiée, rend le développement économique de la France voisine particulièrement difficile. Or, aujourd'hui, nous y trouvons des entreprises ultra performantes et à haute valeur ajoutée ! Preuve que les disparités qui nous caractérisent sont en réalité une émulation et un moteur fantastique. Tout cela aboutira, au final, à une situation profitable pour nous tous.

Propos recueillis par Sophie Extier

Les Présidents des collectivités membres témoignent

CHRISTIAN DUPESSEY / PRÉSIDENT D'ANNEMASSE AGGLO

« La création du Pôle métropolitain répond à la nécessité de se structurer face aux défis majeurs du territoire notamment en termes d'aménagement, de mobilité et d'environnement et doit permettre de s'affirmer dans le Grand Genève. »



PATRICK PERREARD / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

« Les élus du Pays Bellegardien appuient la volonté de transformer l'ARC en Pôle métropolitain afin de se doter à terme d'un cadre adapté à la gestion de compétences mutualisées. Il s'agit de répondre aux enjeux de visibilité posés par la réforme territoriale et la création de la future région Rhône-Alpes Auvergne, et de faire évoluer positivement la construction du Grand Genève. »



CHRISTOPHE BOUVIER / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

« En faisant le choix, au travers de l'ARC, d'intégrer le Pôle métropolitain, le Pays de Gex réaffirme une conviction forte ! Celle de penser que le Grand Genève est une chance pour tout un territoire et que valoriser ce territoire, qui est notre cadre de vie, nécessite un aménagement global et coordonné dans le cadre d'une gouvernance affirmée. »



JEAN NEURY / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAS CHABLAIS

« La création du Pôle métropolitain permettra à l'ensemble des collectivités locales françaises de l'ARC d'avoir une vision commune et dynamique de l'aménagement de notre territoire lémanique, notamment sur la mobilité et l'économie. Il doit devenir l'interlocuteur reconnu de l'ensemble des partenaires concernés, suisses et français, pour donner le nouvel élan, tant espéré par les habitants, pour le « Grand Genève » ».



MARIN GAILLARD / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

« La création du Pôle métropolitain du Genevois français est le fruit d'un engagement collectif de longue date qui marque la reconnaissance des spécificités de notre territoire au niveau national. La Communauté de communes du Pays Rochois est fière d'être actrice de cette démarche d'avenir en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. »



JOSEPH DEAGE / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU LÉMAN

« Au sein de notre agglomération transfrontalière, les besoins d'équipements et de services augmentent du fait d'une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe. Bâtir un Pôle métropolitain, c'est renforcer la capacité des collectivités membres de l'ARC à porter des projets structurants en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore d'enseignement supérieur. Il s'agit de développer l'activité de notre bassin de vie transfrontalier et d'en renforcer l'attractivité au sein de la future Région Rhône-Alpes Auvergne. C'est contribuer à construire le Grand Genève. »



LOUIS FAVRE / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALEVE

« Nous sommes dans une région dynamique qui impose à tous les élus de se projeter dans l'avenir pour un aménagement concerté de notre territoire. Aujourd'hui nous ne pouvons plus travailler seuls dans nos communautés de communes et c'est ensemble que nous avons l'obligation de réussir pour les générations à venir. »



PIERRE-JEAN CRASTES / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

« Traiter la mobilité, l'aménagement et certains aspects du développement économique à l'échelle du Pôle métropolitain est l'un des moyens pour profiter du dynamisme de la métropole genevoise et de mieux maîtriser ses effets pervers. »



STÉPHANE VALLI / PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY GLIÈRES

« La Communauté de Communes Faucigny Glières est fière de construire ce Pôle métropolitain qui permettra de mieux valoriser le Genevois français et de peser davantage dans les discussions avec nos partenaires français et suisses, tout en œuvrant concrètement à la création d'emplois, au développement des transports, le tout dans une logique d'aménagement durable de notre territoire. »



Les différentes étapes de transformation

Calendrier prévisionnel : une première version des statuts à présenter au Comité syndical avant fin 2015.

2015

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Rédaction des statuts et élaboration du calendrier de l'acquisition des compétences. Le Comité syndical de l'ARC (réunissant toutes les collectivités membres) doit adopter les statuts.

ÉTAPE 2 DÉLIBÉRATION

La création du Pôle métropolitain nécessite une délibération concordante de l'ensemble des EPCI membres.
Il s'agit d'un accord unanime.
Une fois les délibérations concordantes adoptées, elles sont transmises au Préfet du département siège du Pôle métropolitain.

ÉTAPE 3 CONSULTATION

Le Préfet du département siège du Pôle métropolitain devra notifier pour avis le projet de création du Pôle métropolitain aux Conseils départementaux et régionaux concernés. Ces instances disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.
Le Préfet doit également solliciter l'avis préalable des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) des départements concernés.

ÉTAPE 4 L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

La création du Pôle métropolitain est décidée par arrêté du Préfet du département siège de l'EPCI dont la population est la plus importante. Le Préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire.

1^{er} janvier 2017

Objectif de création du Pôle métropolitain

QU'EST-CE QU'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Les pôles métropolitains ont été créés par la Loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010 (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 20 (V)) et modifiés par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM, n°2014-58 du 27 janvier 2014).

Leur objectif : initier « des actions d'intérêt métropolitain afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale ».

Régi par les articles L. 5731-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

La Loi MAPTAM a introduit une modification importante : les compétences et leurs étendues sont librement définies à l'unanimité de ses membres.

L'ARC a donc engagé la réflexion pour définir son nouveau périmètre de compétences.

LES DÉFIS QUI ATTENDENT LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Ils sont de trois ordres : structurel, financier et opérationnel.

→ Structurel : l'organisation en pôle métropolitain permet au territoire d'être plus efficace dans le portage des projets structurants et plus fort dans les négociations en cours avec nos partenaires suisses et français.

→ Financier : le phénomène frontalier ne cesse d'augmenter, les charges évoluent rapidement et il faut être en adéquation avec les besoins réels du territoire. Aujourd'hui l'enjeu est de trouver des solutions avec nos partenaires pour financer les projets indispensables au territoire, comme les infrastructures et services de transport.

→ Opérationnel : le Pôle métropolitain doit faire émerger les projets nécessaires au bassin de vie en termes de mobilité, d'aménagement et de transition énergétique, de développement économique. Il est l'assurance pour les habitants du territoire de nouveaux services mutualisés et optimisés.



Le Président et les 9 Vice-présidents de l'ARC (juin 2014)

En bas, de gauche à droite : Stéphane Valli, Étienne Blanc, Jean Denais, Marin Gaillard, Jean-François Ciclet.

Au milieu, de gauche à droite : Gabriel Doublet, Joseph Deage, Régis Petit.

En haut : Pierre-Jean Crastes. Absent sur la photo : Jean Neury.